



**Région
de Nyon**

Commission de gestion
du Conseil intercommunal
de l'association Région de Nyon

**Rapport sur la gestion
par le Comité de direction
de l'exercice 2019
de l'association Région de Nyon**

Begnins, Chavannes-de-Bogis, Founex, Gland, Longirod, Luins, Rolle,
10 Septembre 2020

1. Préambule

Madame la Présidente du Conseil intercommunal,

Mesdames et Messieurs les déléguées et délégués au Conseil intercommunal,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité de direction,

Mesdames et Messieurs les membres du personnel du Secrétariat de l'association Région de Nyon,

Conformément à l'art 27 des [Statuts de l'association Région de Nyon](#) et à l'art 16 al 3 du [Règlement du Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon](#), la Commission de gestion (CoGes) du Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon vous présente son rapport sur la gestion de l'exercice 2019.

La Commission tient ici à remercier les membres du Comité de direction (CoDir) ainsi que le personnel du Secrétariat de l'association Région de Nyon pour leur disponibilité, leurs explications ainsi que pour leurs réponses à nos questions, ceci malgré les défis liés à la pandémie COVID-19 et aux diverses mesures de confinement édictées par les autorités. Un grand merci également aux membres de la Commission des finances pour les échanges mutuels durant ces derniers mois.

Le présent rapport concerne la gestion de l'exercice de l'association du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

2. Contenu

1. Préambule	2
2. Contenu	2
3. Fonctionnement du Comité de direction et du Secrétariat de l'association	2
4. Fonctionnement du Conseil intercommunal et de son Bureau	5
5. Le Rapport annuel 2019 de l'association Région de Nyon	7
6. La Commission de gestion en 2019	18
7. Résumé des recommandations émises en conclusion de l'analyse	18
8. Liste des annexes	20
9. Projet de décision	20

3. Fonctionnement du Comité de direction et du Secrétariat de l'association

Plusieurs éléments en lien avec la structure et le fonctionnement du CoDir et du Secrétariat ont marqué l'association Région de Nyon en 2019. La CoGes félicite les membres du CoDir et le personnel du Secrétariat pour la manière dont ils ont répondu aux divers défis auxquels ils ont été confrontés en 2019, entre autres : le vote populaire de Prangins confirmant la décision de cette commune-membre de quitter l'association au 31 décembre 2020, les commentaires et retours reçu lors du Forum sur la collaboration régionale (février 2019), le processus de recrutement d'un nouveau Secrétaire-général, la période transitoire inhérente à ce changement (printemps 2019), et enfin les premières observations suite à l'audit conduit (automne et hiver 2019).

3.1 Fluctuations au sein du Comité de direction

Observation

Depuis le début de la législature actuelle au 1^{er} juillet 2016, la CoGes constate une fluctuation importante au sein du CoDir. Il faut s'interroger sur l'impact que ces départs impliquent sur le travail du CoDir ainsi

que sur la gestion et l'évolution de différents dossiers dans tous les domaines concernés jusqu'à l'élection d'un nouveau membre de l'organe exécutif.

Même si durant l'année 2019 aucun changement n'a eu lieu, au moment de la rédaction de ce rapport en août 2020, nous observons que deux postes sont vacants au sein du CoDir.

Il n'est parfois pas possible d'élire un nouveau membre au sein du CoDir lors de la séance du Conseil intercommunal qui suit une démission, faute de candidat-e-s. Ceci implique aux membres restants de se répartir les responsabilités pour le domaine d'activité laissé vacant et de réorganiser le suivi des dossiers.

3.2 Gestion des ressources humaines - Recrutement du Secrétaire-général en 2019

Observation

Le printemps 2019 a été marqué par le départ à la retraite du Secrétaire-général Patrick Freudiger ainsi que par le recrutement de son successeur, Olivier Haener. Lorsqu'au printemps de 2020 la CoGes a pris note de l'annonce de départ du Secrétaire-général Olivier Haener pour l'été 2020, après tout juste une année de service, la CoGes a cherché le dialogue avec le CoDir afin de saisir le processus de recrutement en 2019.

Malheureusement, le CoDir n'a pas été en mesure de répondre favorablement à cette demande, invoquant une surcharge de travail et un sous-effectif au sein de l'équipe en place. La CoGes est dans l'attente d'un entretien en automne 2020 pour permettre d'analyser de près cet aspect de la gestion. Elle informera le Conseil intercommunal de ses conclusions dans le cadre de son rapport sur la gestion de l'exercice 2020.

3.3 Gestion des ressources humaines - Le personnel du Secrétariat

Observation

Au cours des deux dernières années la CoGes a recommandé que le CoDir inclue dans son rapport un minimum de statistique concernant le personnel de l'association Région de Nyon, notamment les différentes sources de financement interne et externe des postes du Secrétariat.

La CoGes constate que cette information ne figure toujours pas dans le Rapport annuel. C'est pourquoi la Commission renouvelle la recommandation de son rapport sur l'exercice 2018 et a réitéré sa demande d'avoir accès à ces données pour son rapport sur l'exercice 2019.

La CoGes regrette qu'au moment de la rédaction de ce rapport fin août 2020 les chiffres n'aient pas encore été communiqués en intégralité. Elle se permettra d'analyser l'état et l'évolution du financement du personnel une fois les détails demandés disponibles et en rapportera le moment venu.

Au 31 décembre 2019 et selon les informations publiées par le CoDir dans son Rapport annuel 2019, l'association Région de Nyon emploie 14 personnes (neuf femmes et cinq hommes) ce qui représente 13 équivalents temps plein (ETP), comparé aux 15.2 EPT au 31 décembre 2018.

Recommandation 1/2019

- La CoGes renouvelle sa recommandation déjà émise dans ses rapports sur les exercices 2017 ainsi que 2018 et recommande que le CoDir intègre des détails statistiques concernant les ressources humaines dans son Rapport annuel 2020, notamment des indications sur les sources de financement couvrant les coûts des postes du secrétariat de l'association Région de Nyon.

3.4 Archivage des documents institutionnels et protection des données

Archivage de documents institutionnels

Dans le cadre de son travail d'analyse, la Commission souligne l'importance du travail considérable de mise en ligne et d'archivage des données mené par l'équipe du Secrétariat. En effet, le site web de

l'association Région de Nyon constitue sans aucun doute un outil de recherche important des documents actuels et historiques, formant un ensemble indispensable au suivi et aux recherches, et ceci à tout moment. La CoGes lui en est reconnaissante.

Il est pourtant à remarquer que les documents institutionnels datant de cinq ans ou plus sont parfois absents de l'archive digitale. Il s'agit, pour la plupart d'entre eux, de rapports des Commissions chargées d'étudier les préavis présentés par le CoDir.

La CoGes note avec intérêt que le CoDir a décidé de « faire un examen de l'état de l'archive afin de remédier aux lacunes éventuelles. » respectant ainsi la [Loi \[cantonale\] sur l'archivage](#) (LArch).

Protection des données

De par le volume de la source de données digitales disponibles librement, notamment le répertoire des membres du Conseil intercommunal et du CoDir, ainsi que du personnel du Secrétariat de l'association, la CoGes se demande s'il existe un document protégeant l'utilisation des données personnelles des membres, ceci en vertu des normes législatives fédérales et cantonales. Dans sa réponse, le CoDir se limite à confirmer que « l'établissement d'un tel document et la mise en place des moyens nécessaire à sa mise en œuvre sont une priorité. » La CoGes tient à analyser de près ce sujet et restera attentive à cet aspect important de la protection des données.

Recommandation 2/2019

- La CoGes recommande que le CoDir développe et mette en œuvre une politique de protection et d'utilisation des données personnelles, en conformité avec les normes de la législation confédérale et cantonale.

3.5 Forum de l'association Région de Nyon sur la collaboration régionale

Observation

En février 2019 l'association Région de Nyon a organisé le Forum sur la collaboration régionale et a ainsi lancé des démarches de réflexion sur son rôle et fonctionnement. Ouverts aux membres du Conseil intercommunal ainsi qu'aux Conseillères et Conseillers des assemblées législatives et aux membres exécutifs des Communes-membres de l'association, quelques 200 personnes ont échangé leurs points de vue autour de quatre questions concernant la collaboration régionale :

- Quelles attentes ?
- Quelle structure organisationnelle ?
- Quelles priorités ?
- Quelle solidarité ?

Dans un petit document de quatre pages intitulé [Forum sur la collaboration régionale – Proposition de mise en œuvre](#) (avril 2019), le CoDir résume les conclusions du Forum. Il indique quatre axes principaux pour la suite de sa réflexion et propose quelques mesures :

1. Initiation et information
2. Structure organisationnelle
3. Projets régionaux
4. Solidarité régionale

La CoGes constate que le CoDir a compris les commentaires, propositions et arguments constructifs des participant-e-s au Forum comme étant un signal fort pour entamer une analyse approfondie de l'association.

Il est regrettable pour la CoGes que le Rapport annuel 2019 n'en parle que brièvement dans la préface (p.4) ainsi que très brièvement au chapitre Communication (p. 32). Aucune information ou développement à ce sujet n'y est mentionné.

L'[annexe 1](#) présente le suivi en 2019 des mesures par le CoDir suite à ce Forum.

3.6 Audit conduit concernant la structure organisationnelle et le fonctionnement de l'association Région de Nyon

Observation

Suite aux divers commentaires, propositions et arguments constructifs récoltés lors du Forum sur la collaboration régionale de l'association Région de Nyon de février 2019 ainsi qu'à l'issue des conclusions du CoDir (publiées sous le titre [Forum sur la collaboration régionale – Proposition de mise en œuvre](#) en avril 2019), celui-ci a décidé d'entamer un audit conduit de la structure organisationnelle et du fonctionnement de l'association Région de Nyon, facilité par un équipe de l'entreprise [Habilis Conseil](#).

En conclusion, le CoDir a constaté en outre que « la gestion administrative et politique du Conseil intercommunal sont complexes » et qu'il « serait souhaitable d'établir conjointement entre le Bureau du Conseil intercommunal et le CoDir des procédures de travail ». La CoGes se réjouit de voir les fruits d'une telle démarche.

Recommandation 3/2019

- La CoGes recommande que le CoDir inclue dans son Rapport annuel 2020 un chapitre dédié aux résultats de deux volets de l'audit. Il serait souhaitable qu'y figure une première analyse de l'impact des mesures prises au sein de l'association Région de Nyon sur la base des recommandations dudit audit.

3.7 Sociétés liées : SOFREN SA (Société foncière de la région nyonnaise SA)

Observation

Dans son [Rapport sur la gestion de l'exercice 2018](#), la CoGes s'était étonnée de la manière dont le CoDir avait géré l'acquisition par la SOFREN SA du bâtiment sis Grand Rue 24 à Nyon, qui abrite aujourd'hui le Secrétariat de l'association Région de Nyon (cf. [observation 1/2018](#)).

La CoGes a donc décidé d'analyser les liens juridiques et organisationnels de l'association avec la SOFREN SA, dont l'unique actionnaire est l'association Région de Nyon. En 2019, il n'y avait pas de personnel engagé par la SOFREN.

Lors du débat ouvert au sujet du [Rapport sur la gestion de l'exercice 2018](#), le sujet de l'acquisition du bâtiment de la Grand Rue 24 à Nyon a été soulevé : le CoDir avait ainsi reconnu qu'un préavis aurait dû être déposé, comme indiqué dans le [préavis 59-2010](#) adopté par le Conseil intercommunal le 23 juin 2010.

Selon le CoDir, ceci aurait dû être corrigé lors d'une séance du Conseil intercommunal au printemps 2020. Un préavis est finalement prévu pour septembre 2020. Ce décalage dans le temps est en lien avec les effets de la crise sanitaire COVID-19. Au moment de la rédaction du présent rapport, ni le texte du [préavis 54-2020](#), intitulé « Octroi d'un prêt à la SOFREN SA pour l'achat du bâtiment de la Grand-Rue 24 à Nyon », ni le rapport de la Commission de finances chargée de l'étudier ne sont disponibles.

Afin de mieux connaître les activités de la SOFREN SA, il convient de consulter son rapport de gestion 2019, disponible sur demande au Secrétariat de l'association Région de Nyon. Un aperçu des projets de la SOFREN SA entamé en 2019 se trouve référencé dans l'[annexe 2](#).

La CoGes juge utile de continuer de regarder de près la gestion et les activités de la SOFREN SA, pour autant que celles-ci soient en lien avec la gestion de l'association Région de Nyon et donc avec le mandat de la Commission. Un rapport de son analyse est prévu.

4. Fonctionnement du Conseil intercommunal et de son Bureau

Force est de constater depuis un certain temps déjà que le Conseil intercommunal et son Bureau se trouvent régulièrement face à un certain nombre de défis organisationnels.

Dans le cadre de son analyse de la gestion de l'exercice 2019 la CoGes a regardé de près les aspects suivants :

- 4.1 [Fluctuations au sein du Conseil intercommunal](#)
- 4.2 [Processus de présentation des préavis et nomination des Commissions ad hoc](#)
- 4.3 [Processus de vote et calcul du quorum](#)
- 4.4 [Traitement et suivi des préavis et propositions individuelles](#)

4.1 Fluctuations au sein du Conseil intercommunal

La lecture des procès-verbaux (PV) des cinq [séances du Conseil intercommunal](#) tenues entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019 montre une fluctuation des délégué-e-s et suppléant-e-s non-négligeable, ce qui représente un renouvellement d'environ 10% de l'effectif par année. Cependant, les PV ne mentionnent pas le nom des délégué-e-s et suppléant-e-s démissionnaires, ce qui rend l'analyse d'une statistique complète difficile à présenter.

Recommandation 4/2019

- Pour une meilleure transparence, la CoGes recommande que les procès-verbaux des séances du Conseil intercommunal mentionnent dorénavant non seulement le nom des nouvelles personnes assermentées mais également le nom des personnes remplacées au sein du Conseil intercommunal, ceci en conformité avec l'art 4 al 2 et l'art 8 al 1 du [Règlement du Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon](#).

4.2 Processus de présentation des préavis et nomination des Commissions ad hoc

Régulièrement, la CoGes observe la publication très tardive des préavis du CoDir. Ceci complique les échanges entre les membres des commissions et n'encourage pas les membres du Conseil intercommunal à s'annoncer en tant que membres des commissions chargées d'étudier les préavis. Ainsi, le Bureau se trouve souvent obligé de nommer arbitrairement les commissionnaires, ce qui a pour effet que les commissions ad hoc siègent finalement à quatre, voire à trois membres, au lieu des cinq nommés, certains ne se présentant pas lors des réunions prévues.

La CoGes note en outre que cette thématique fait déjà partie des recommandations émises par la Commission dans son rapport sur l'exercice 2018 (cf. [voeu 5/2018](#)) et prend note que le CoDir confirme qu'il a l'intention d'améliorer cet aspect de sa gestion.

Recommandation 5/2019

- Afin de pouvoir mieux gérer le processus de nomination des commissions ad hoc, la CoGes recommande que le Bureau du Conseil intercommunal - en étroite concertation avec le CoDir – veille à observer l'application de l'art 27 al 1 du [Règlement du Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon](#).

4.3 Processus de vote et calcul du quorum

Observation

Au cours de plusieurs séances du Conseil intercommunal tenues en 2019, le calcul du quorum, le déroulement des élections et des votes (comptage des voix) ainsi que la communication du résultat des votes ont été observés par les membres de la CoGes.

Le contrôle du quorum et la pratique actuelle du processus des votes par le Conseil intercommunal ne semblent pas toujours suivre les normes prévues à cet effet par les [Statuts de l'association Région de Nyon](#) et le [Règlement du Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon](#) (notamment les art 15 et 16 des Statuts et les art 59 et suivants du Règlement).

Recommandation 6/2019

- Afin d'être en conformité avec le cadre statutaire actuel, la CoGes recommande que le Bureau du Conseil intercommunal - en étroite concertation avec le CoDir - fasse observer l'application des normes des [Statuts de l'association Région de Nyon](#) et le [Règlement du Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon](#) traitant la question du processus de vote (y compris la question de la double majorité) et du calcul du quorum.

4.4 Traitement et suivi des préavis et propositions individuelles

Observation

La CoGes regrette que le [Rapport annuel 2019](#) du CoDir ne contienne plus de résumé détaillé des préavis et propositions individuelles présentés, débattus et adoptés par le Conseil intercommunal. Ces informations utiles étaient présentes dans les Rapports annuels 2016 et 2017.

Recommandation 7/2019

- Convaincue qu'un résumé des préavis approuvés pendant l'exercice d'une année présenterait une source d'information utile à une meilleure analyse du suivi, la CoGes recommande que le CoDir inclue dans ses futurs Rapports annuels un aperçu des préavis et propositions individuelles traités durant l'année, indiquant également l'état du suivi de chaque objet.

5. Le Rapport annuel 2019 de l'association Région de Nyon

Les chapitres suivants présentent les observations et conclusions de l'analyse du Rapport annuel 2019, éclairées par les informations et réponses du CoDir.

- 5.1 [Suivi par le Comité de direction des recommandations émises par la Commission de gestion lors de son rapport sur la gestion de l'exercice 2018](#)
- 5.2 [Mobilité](#)
- 5.3 [Territoire](#)
- 5.4 [Environnement](#)
- 5.5 [Économie](#)
- 5.6 [Tourisme](#)
- 5.7 [Culture](#)
- 5.8 [Sport](#)
- 5.9 [Conseil de Jeunes du District de Nyon](#)
- 5.10 [Communication et Monitoring](#)
- 5.11 [Finances et Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise](#)

5.1 Comité de direction : suivi des recommandations émises par la Commission de gestion en 2019

Observation

Bien que le [Rapport de la CoGes sur la gestion de l'exercice 2018](#) fasse mention de vœux, recommandations et observations, il s'agit bien de recommandations dans le sens de la [Loi \[vaudoise\] sur les Communes \(LC\)](#).

La CoGes constate avec regret que le CoDir n'a que tardivement pris position sur les différentes recommandations émises pour l'exercice 2018. Elle rappelle que l'art 93d de la Loi [vaudoise] sur les communes prévoit que les réponses du CoDir à la CoGes sur la gestion de l'exercice écoulée ainsi que ses éventuelles recommandations soient communiquées en copie à chaque membre du Conseil intercommunal 10 jours au moins avant la délibération.

La liste des recommandations émises par la CoGes en 2019 ainsi que les commentaires faits par le CoDir se trouvent dans l'[annexe 3](#) en fin de ce rapport.

Recommandation 8/2019

- La CoGes recommande vivement que le Conseil de direction - en étroite concertation avec le Bureau du Conseil intercommunal - observe mieux l'art 93d de la [Loi \[vaudoise\] sur les communes](#), relatif au budget, comptes et gestion. Cela permettra aux membres du Conseil intercommunal d'avoir un débat éclairé lors de la séance durant laquelle le rapport de la CoGes sera traité.

5.2 Mobilité

Observation

La CoGes tient à remercier le CoDir pour sa disponibilité et sa contribution très importante qui s'est manifestée lors de l'organisation d'une vidéo-conférence qui a permis la vulgarisation du mode de financement des transports publics par le Canton et la Confédération. En effet, le Président du CoDir a organisé pour la CoGes une présentation très pointue sur ce sujet avec des intervenants clés, issus de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) du canton de Vaud.

Transports publics (TP)

Le programme de transports publics est au bénéfice d'un fonds voté par les communes participantes de plus de CHF 13 millions.

En 2011, 150 mesures ont été identifiées pour mettre en place une infrastructure efficace de TP. Un grand nombre d'entre elles ont été réalisées depuis l'adoption du [préavis 60-2010](#). La CoGes relève qu'aucune mesure n'avait pu être menée à bien en 2019. Le document qui a été remis à la CoGes intitulé « Liste des mesures TP » est apparu comme détaillé et bien structuré comme outil de tableau de bord. Sa complétude et mise à jour n'a pas été vérifiée. Quatre mesures dites « complexes » sont en chantier en 2019, dont deux impliquent des acteurs multiples qui justifient l'action de coordination de l'association Région de Nyon.

Les taux de fréquentation sont en hausse en 2019 par rapport à 2018, à l'exception de deux lignes qui accusent une baisse de 16,16% et 20,28%. Il s'agit respectivement de la ligne 10.720 (Allaman - Aubonne - Gimel - Saint-George) et 10.723 (Gimel - Le Marchairuz - Le Brassus). Toutes deux sont opérées par CarPostal. En ce qui concerne les taux de couverture les documents remis ne faisaient pas apparaître de chiffres pour 2019.

Comme en 2018, la CoGes regrette que des éléments chiffrés concernant les résultats financiers des opérations de chaque ligne subventionnée ne soient pas disponibles. Un passé récent connu avec le cas de CarPostal a montré que l'exercice est utile. La DGMR dans son exposé a laissé comprendre à la CoGes que la DGMR faisait un suivi de ces chiffres. La CoGes du Grand Conseil du Canton de Vaud lors d'une rencontre avec le CoGes a confirmé étendre ses recherches auprès de tiers pour obtenir des chiffres qui lui sont nécessaires.

Mobilité douce

Le plan du réseau cyclable de la région est consultable sur le [site web de l'association Région de Nyon](#).

Itinéraire cyclable en traversée de Perroy

La CoGes s'est enquis de l'état du [préavis 43-2019](#) au sujet de la réalisation d'un itinéraire cyclable en traversée de la commune de Perroy, en matière d'avancement de ce projet et de montant dépensé. Le CoDir a précisé que les travaux de génie-civil sont quasiment terminés et qu'il reste néanmoins encore la pose de l'enrobé phono-absorbant pour achever la partie travaux en lien avec ce préavis. Aucune dépense n'a été engagée par la Région à ce stade.

Relations avec PubliBike SA

La CoGes a interrogé le CoDir au sujet de la nouvelle stratégie de La Poste Suisse SA pour sa filiale PubliBike. L'objectif était d'identifier l'impact que celle-ci aura sur le réseau actuel de vélo en libre-service et sur son extension.

Le CoDir a indiqué que le communiqué de presse de PubliBike daté du 1er juillet 2019 était la meilleure réponse (voir [annexe 4](#)). Il l'a complété en précisant qu'après de longues discussions, ces nouvelles orientations n'impacteront pas le développement du nouveau réseau ni les conditions de l'appel d'offre de 2016. Une clause de « best efforts » a cependant été ajoutée au contrat pour que l'association Région de Nyon appuie PubliBike en vue de la recherche de partenaires et sponsors locaux en s'appuyant sur son carnet d'adresses et ses nombreux contacts auprès des entreprises du district.

Degré d'utilisation du libre-service de vélo et enquête sur la satisfaction des usagers.

Réponse à ces questions : extrait d'enquête réalisée par PubliBike en 2019 :

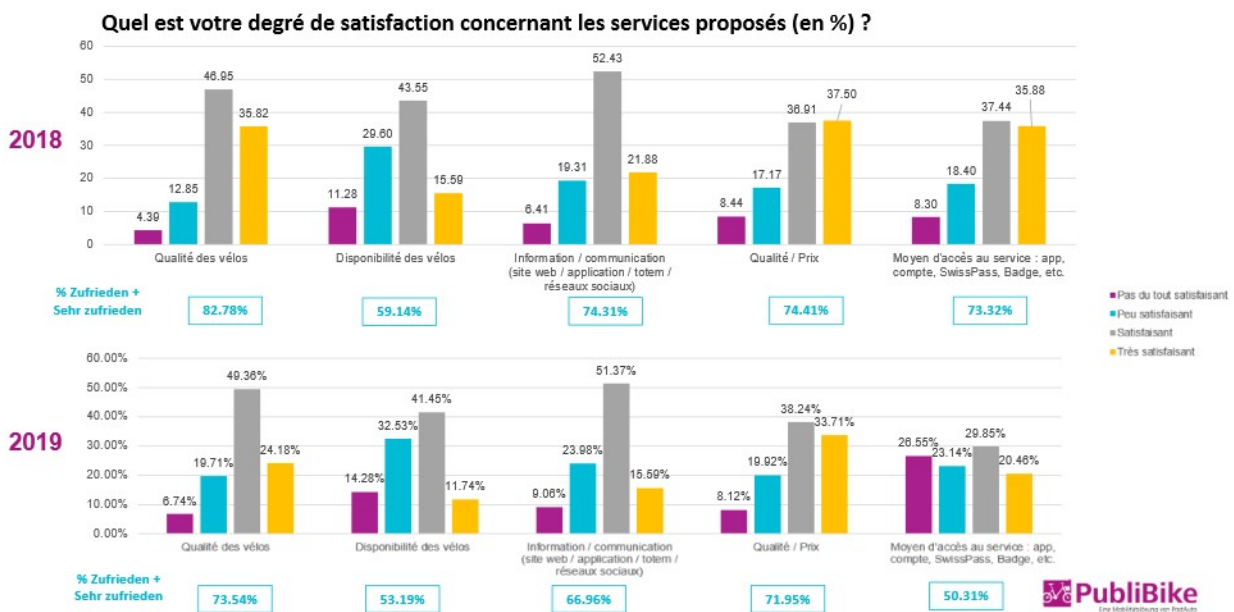
Tableau 1 - Sondages de satisfaction de PubliBike 2018 & 2019

	2018	2019
Date	14.11.2018	12.12.2019
Nombre de personnes l'ayant reçu (total)	47'541	86'086
Dont nombre de personnes l'ayant reçu (en FR)	11'476	15'332
Nombre de réponses (total)	4'916	9'523
Dont nombre de personnes (en FR)	1'360	1'583

Source : Information du CoDir, juillet 2020

Graphique 1 - Degré d'utilisation du libre-service de vélo (2018-2019)

Utilisation

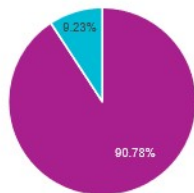


Source : Information du CoDir, juillet 2020

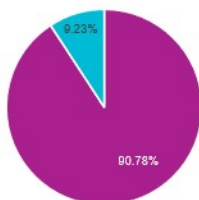
Graphique 2 - Questions finales

Questions finales

De manière générale, recommandiez-vous notre service à votre famille/amis ?



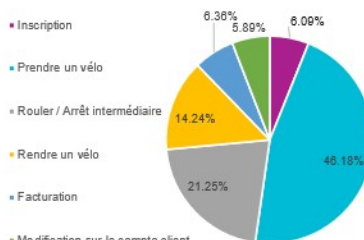
• Oui • Non



• Oui • Non

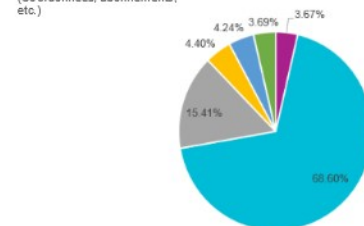
D'après vous, quelle est l'étape qu'il faudrait encore améliorer ?

2018



Env. 365 personnes n'ont rien à améliorer (7.42%)

2019



Env. 553 personnes n'ont rien à améliorer (8.81%)

PubliBike

Source : Information du CoDir, juillet 2020

Point de situation sur la Route de distribution (RDU, 1ère étape Eysins)

Le projet de [Route de distribution urbaine \(RDU\)](#) est en discussion depuis près de 12 ans et inscrit dans le [Plan directeur régional du district de Nyon](#) (PDRN), ainsi que dans le projet d'agglomération du Grand Genève. Vu l'ampleur et la durée de ce projet, la CoGes s'est intéressée au suivi du [préavis 49-2019](#) qui demandait un crédit pour la phase trois de la première étape du projet. La deuxième étape prévue étant son prolongement jusqu'à Prangins (voir également le [chapitre 5.3](#) de ce rapport).

Concernant la réalisation de l'étude (phase trois du projet DISREN), le CoDir explique qu'elle est en cours et qu'au terme de l'exercice 2019, le montant de CHF 3'993.45 avait été dépensé sur les CHF 32'000 préavisés par le Conseil intercommunal, soit 12,5% du budget de l'étude.

Autoroute

La CoGes s'est arrêtée sur l'action de représentation des intérêts de Communes-membres auprès de l'Office fédéral des routes (OFROU) via la Direction générale de la mobilité et des routes du Canton de Vaud (DGMR). Il s'agissait en particulier du projet d'élimination du goulot d'étranglement autoroutier Vengeron-Coppet-Nyon.

Le CoDir a pris connaissance du projet présenté puis, dans une communication faite à la DGMR, une série de recommandations a été faite. Celles-ci visaient à rappeler les projets de l'association Région de Nyon en matière de mobilité douce, ainsi qu'un rappel de bel et bien les prendre en considération. De même pour les transports publics qui bénéficient de priorités sur les carrefours concernés, le CoDir a pris soin de mentionner que le projet ne devait pas les prêter.

Recommandation 9/2019

- La CoGes recommande que le CoDir soit plus pointu dans sa gestion des subventionnements par le biais du Fonds régional affecté au programme de réorganisation des transports publics (Fonds TP) en exigeant des résultats opérationnels détaillés de ses partenaires. Une action concertée avec la Direction générale de la mobilité et des routes du Canton de Vaud (DGMR) serait à solliciter.

5.3 Territoire

Zone d'activités – (SGZA - Système de gestion des zones d'activités)

L'association Région de Nyon a adressé un courrier à toutes les communes du district leur demandant de s'organiser par sous-régions pour proposer deux à trois représentants au sein du Comité de pilotage présidé par l'association Région de Nyon. Le groupe technique réunit les techniciens des communes qui ont un service technique. Il sera proposé aux autres communes de déléguer un représentant par technique (mandataire) si cela est souhaité.

Quartiers des gares régionales

Le projet de la plateforme rolloise est piloté par la Commune de Rolle, qui conduit les opérations. Tous les partenaires, acteurs du site, sont conviés au Comité de pilotage : Canton de Vaud, Région de Nyon, et les CFF. Concernant le calendrier, ce projet complexe doit se coordonner avec les phases de travaux CFF, ainsi que ceux entrepris par l'Office fédéral des routes (OFROU) pour la modification de la bretelle autoroutière. La Commune de Rolle est en train d'établir un calendrier coordonnant les CFF, l'OFROU et le Grand Genève, puisque la plateforme est une mesure du projet d'agglomération.

Route de distribution urbaine (RDU)

Suite à la question de la CoGes : « Ce projet a-t-il encore un sens s'il ne se poursuit pas au travers du vallon de l'Asse en direction de Duillier ? », le CoDir répond : « Le secteur Eysins-Route de St-Cergue a un sens puisque cet axe existant traverse la Commune de Nyon. A la suite de la décision de Prangins de se retirer du projet de la [Route de distribution urbaine \(RDU\)](#), la Commune de Nyon réfléchit au futur des secteurs nord de la Ville et à leur connexions, notamment cyclables ».

La CoGes note encore que la Commune de Nyon étudie actuellement une variante de ce tronçon allant jusqu'à la Route de Duillier, encore sur son territoire.

Plan directeur intercommunal (PDI)

L'association Région de Nyon représente toutes les communes du district de Nyon au sein de l'agglomération du Grand Genève. Il faut préciser que le projet d'agglomération du Grand Genève intègre une vision d'ensemble du district, y compris des centres, afin de candidater pour les fonds d'agglomération fédéraux. Le PDI ne réunit que les communes du périmètre compact d'agglomération, conformément à la loi vaudoise. Le bon sens voudrait que, par esprit de cohérence avec le périmètre du Grand Genève qui englobe tout le district, l'association Région de Nyon assure le bureau du [projet] PDI et coordonne ainsi l'ensemble de la partie vaudoise de l'agglomération.

Projets d'agglomération du Grand Genève des générations 1, 2 et 3 (PA1, PA2, PA3)

L'[annexe 5](#) vous présente les détails de l'état de l'avancement des mesures des projets d'agglomération 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} génération (PA1, PA2, PA3).

5.4 Environnement

Observation

La CoGes constate qu'aucun préavis de l'année 2019 n'a traité des sujets liés à ce domaine d'activité. Le CoDir explique que, « décidée en 2019 par les partenaires de l'agglomération Grand Genève, dont l'association Région de Nyon, une approche sur la transition écologique était en cours d'élaboration [en 2020]. » Un futur préavis pourrait réorienter les politiques publiques de la région sur les sujets de transition écologique et énergétique.

Réseaux agro-écologique

En lien avec une recommandation que la CoGes avait émise dans son rapport sur l'exercice 2018 (cf. [recommandation 2/2018](#)) et en réponse à une question de la Commission posée lors de la rédaction du présent rapport au sujet des conventions concernant les projets réseau agro-écologiques, le CoDir avoue que « les conventions sont toujours en phase d'élaboration. Les changements de gouvernance tant à la tête de l'association Région de Nyon et des collaboratrices en charge des dossiers qu'au niveau de la responsabilité politique du dicastère ont retardé leur finalisation. » La Commission regrette ce retard, mais note que le CoDir confirme que ce dossier « reste un objectif prioritaire. »

Projet d'une nouvelle Station d'épuration

Pour l'élaboration du projet régional d'une nouvelle Station d'épuration (STEP) l'association Région de Nyon agissait sur la base d'une convention signée en 2016 (disponible auprès du Secrétariat sur demande). De manière générale, l'association Région de Nyon a assuré un rôle de facilitateur, d'appui technique et de gestionnaire de l'enveloppe financière pour la conduite des études pour un montant conventionné de CHF 400'000 alimenté par les communes et associations concernées. Le CoDir explique que « cette convention échouait au moment de la présentation du [préavis 24-2019 de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte](#) (APEC) pour l'adoption des statuts de la forme juridique de la [future] STEP unique par tous les partenaires. Ceci fut fait en automne 2019 lors d'une séance du Conseil intercommunal de l'APEC. »

Recommandation 10/2019

- La CoGes réitère sa recommandation déjà émise l'année dernière et recommande au CoDir de faire le nécessaire afin que l'élaboration des différentes conventions entre l'association Région de Nyon et le Réseau Agro-Écologique soit finalisée au plus vite.

5.5 Économie

Grace à son réseau auprès des acteurs économiques du district de Nyon, l'association Région de Nyon a rencontré 70 entreprises intéressées par les activités de l'association. Afin de rester bien informée sur l'évolution économique, l'association a participé à 14 événements du secteur durant l'année 2019.

Répertoire des entreprises

Lors de son rapport sur l'exercice 2018, la CoGes avait souligné le manque de données permettant de faire de vraies statistiques et de suivre l'évolution du domaine économique, année après année.

Pour rappel, la CoGes aimerait disposer des données suivantes à la fin d'une année civile :

- Nombre d'entreprises dans le district,
- Nombre de nouvelles entreprises,
- Nombre d'entreprises ayant quitté le district ou cessé leur activité,
- Nombre de postes de travail par secteur économique.

Le CoDir indique ne pas pouvoir exiger ces données des communes ou du canton, bien qu'il ait tenté de les obtenir. Des tractations sont en cours avec le canton afin d'obtenir un maximum de données.

Développement économique

En tant qu'entité régionale et membre de la coordination du développement économique, l'association Région de Nyon traite les demandes de financement sur la base de la [Loi \[vaudoise\] sur l'appui au développement économique \(LADE\)](#). Ainsi, depuis 2012, 67 projets ont été soumis à une décision LADE, dont 66 ont aboutis. Un beau résultat. En 2019, 4 projets ont fait l'objet d'une subvention pour un montant total de CHF 87'640.

Immobilier commercial

L'association Région de Nyon a continué à soutenir les entreprises cherchant à s'implanter dans le district de Nyon. En 2019 elle a traité 28 demandes.

Fonds à l'innovation

Comme chaque année, un prix de CHF 50'000 a été octroyé à une entreprise présentant un produit innovant. En 2019, dans le cadre du Forum économique de La Côte, l'entreprise AgroSustain, active à Changins, a décroché le Prix de l'innovation 2018 remis par l'association Région de Nyon (cf. [article dans le journal La Côte du 25 mars 2019](#)).

Formation professionnelle

Le soutien à la formation professionnelle a permis à 51 apprenti-e-s du district de Nyon de suivre des cours d'appui dans différentes branches, leur permettant de continuer leur formation professionnelle.

Plan de mobilité interentreprises

Force est de constater que seule Terre Bonne peut être considérée comme un site disposant d'un plan de mobilité d'entreprises. Afin de créer une dynamique dans ce domaine, l'association Région de Nyon a développé un programme d'actions pour ce type de mobilité. Le déploiement des plans de développement sur les sites d'entreprises de Nyon, Gland, Rolle et Coppet-Terre Sainte devraient porter leurs fruits d'ici quelques années (voir également le [préavis 47-2019](#)).

Filière bois régionale

Ce projet a débuté il y a plus de dix ans. Malheureusement, des problèmes fiscaux ont empêché l'acquisition d'un terrain à La Rippe. En 2012, une convention avec les partenaires du domaine a été signée afin de mettre ensemble leurs compétences et ressources pour développer le projet. Plusieurs sites potentiels ont été examinés, puis 2 d'entre eux ont fait l'objet d'une étude de marché. À la suite de ces études, il semble que la parcelle située à La Rippe représente la meilleure solution pour la réalisation du projet Filière bois régionale.

Recommandation 11/2019

- La CoGes propose au CoDir de faire une présentation lors d'une prochaine séance du Conseil intercommunal sur le thème : « [La filière bois régionale](#) ; de la genèse à l'état actuel », afin que les membres du Conseil intercommunal puissent se familiariser avec cet aspect de l'activité de l'association Région de Nyon.

5.6 Tourisme

Office du tourisme (NRT)

La nouvelle convention entre Nyon Région Tourisme et l'association Région de Nyon est entrée en vigueur en 2019. Elle permet de renforcer la collaboration entre les deux instances pour offrir une meilleure mise en valeur de la promotion et du développement du tourisme.

Tourisme nature

L'association Région de Nyon accompagne la réalisation des projets liés au tourisme nature. Le Programme régional 2017-2022 porté par les associations et communes concernées a défini plusieurs enjeux dont les principaux sont :

- Accompagner la réalisation de projets
- Fédérer les partenaires concernés
- Promouvoir une offre correspondant aux attentes des visiteurs (p.ex. inventer la Givrine).

Col de la Givrine

Les phases 1 et 2 des travaux concernant l'aménagement du col de la Givrine sont en cours de réalisation (passage sous la route cantonale et aménagement des places de parc). L'acceptation du [Postulat Claude Farine](#) du 23 mars 2018 par le Conseil intercommunal puis par le CoDir a permis de lancer la phase 3, ayant comme but d'inventer la Givrine de demain. Il s'agit d'une démarche participative qui débutera en 2020 (voir le [préavis 54-2020](#) déposé par le CoDir au moment de la rédaction du présent rapport).

Domaine de la Dôle

Les problèmes soulevés par les autorités françaises concernant les liaisons entre les domaines suisse et français ont été résolus à fin 2019. Plus rien ne s'oppose au démarrage des travaux. Au niveau de l'exploitation des massifs suisses et français, une rationalisation des moyens permettra des économies d'échelle.

Devenir de la station de Saint-Cergue et zone touristique de Saint Georges

Les divers partenaires concernés ont lancé un mandat d'étude qui permettra de répondre aux problèmes touristiques de la station de Saint-Cergue. Le développement d'une zone touristique a fait l'objet d'un plan partiel d'affectation (PPA) à Saint Georges qui sera mis à l'enquête. Il devrait permettre de nouvelles activités liées au ski de fond.

Projet Be-Mobile

Ce projet semble être une excellente initiative des offices du tourisme de Nyon et Morges qui développent huit randonnées thématiques sur les deux districts.

Soutien à des projets touristiques

Merci au CoDir d'avoir répondu à la recommandation de la CoGes faite dans son rapport sur la gestion 2018 (cf. [voeu 4/2018](#)).

En 2019, le CoDir a octroyé un soutien financier de CHF 300'000 à diverses associations. A relever que seuls CHF 163'177 ont été versés. Les différentes taxes de séjour ont rapporté environ CHF 460'000 et le solde du compte Fonds régional d'équipement touristique (FRET) au 31 décembre 2019 se monte à CHF 2'819'342.10.

Le [Règlement de la taxe de séjour](#) prévoit, à son article 9, que la commission est compétente pour élaborer le budget, établir les comptes et veiller à l'application du règlement. Dans son article 20, il prévoit encore que « la gestion de la Commission du tourisme est contrôlée par le CoDir. A la fin de chaque exercice annuel, le CoDir adresse un rapport sur la gestion et les comptes liés à ces taxes au Conseil intercommunal. Les municipalités communiquent ce rapport aux conseil communaux ou généraux ». A ce jour, la CoGes souligne qu'aucun rapport détaillé n'a jamais été présenté au Conseil intercommunal.

Recommandation 12/2019

- La CoGes recommande que le Fonds régional d'équipement touristique (FRET) fasse l'objet d'un budget et de comptes généraux clairs et détaillés. L'objectif est de disposer d'une vision claire sur la source des fonds faisant l'objet des préavis, notamment la part provenant du budget opérationnel de l'association Région de Nyon et le part provenant du FRET.

Recommandation 13/2019

- Par souci d'une meilleure transparence, la CoGes recommande que le CoDir fasse figurer la composition de la Commission de tourisme et de toute autre commission consultative du CoDir dans son rapport annuel et sur le [site web de l'association Région de Nyon](#).

5.7 Culture

Usine à Gaz, Nyon

A la question sur la convention tripartite signée entre l'association Région de Nyon, la Commune de Nyon et l'Usine à Gaz, cette dernière a été remise à la CoGes ; elle est conforme aux [préavis 35-2018](#) et [39-2019](#) votés par le Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon.

Subsides culturels en 2019

La répartition des subsides pour l'année 2019 est la suivante (en CHF) :

	Usine à Gaz	festival far°	Visions du Réel	Casino Théâtre Rolle
Région	50'000	80'000	30'000	40'000
Part FRET	20'000	40'000	20'000	30'000
Commune de Nyon	361'000	237'500	356'250	x
Commune de Rolle	-	-	-	140'000
Canton de Vaud	Hors convention 30'000	170'000	320'000	25'000

La Ville de Nyon a diminué l'ensemble de ses subventions de 5% en 2019

Un équivalent de CHF 192'900 est également prévu pour les charges de fonctionnement, salaires des techniciens et contributions à l'achat de matériel d'exploitation

État au 7 juillet 2020

Source : information CoDir, juillet 2020

Composition de la Commission consultative pour la Culture

La CoGes constate avec plaisir que la composition de la Commission consultative pour la Culture a été modifiée suite aux remarques de la CoGes dans son rapport sur la gestion de l'exercice 2018 (cf. [recommandation 3/2018](#)) et en réponse au [postulat Christine Girod](#) de 2018.

Part du Fonds régional d'équipement touristique (FRET) pour le soutien à la culture en 2019

1. CHF 120'000 pour les quatre institutions au bénéfice d'une convention (voir [préavis 51-2020](#))
2. Décisions d'attribution pour les projets d'infrastructure en 2019 :
 - CHF 40'000 à Vision du réel (versé en 2019)
 - CHF 80'000 à l'Usine à Gaz (non versé en 2019)

Déménagement de Nyon Région Télévision (NRTV)

En réponse à une question sur le projet de déménagement des locaux de la chaîne [Nyon Région Télévision](#) (NRTV) le CoDir répond que « Nyon Région Télévision est présente dans les nouveaux locaux à Gland depuis le premier trimestre de cette année [c. à d. 2020]. La production des émissions via les nouveaux outils techniques dont dispose NRTV se met en place principalement ce premier semestre. Ce dossier est traité par le domaine Communication. »

La CoGes remercie le CoDir pour cette information et au vu de la situation du partenaire CNN Money Switzerland, nous lui demandons d'avoir un œil particulièrement attentif sur la protection des investissements rendus possibles par l'aide de l'association Région de Nyon et de ses partenaires.

5.8 Sport

Mérites sportifs régionaux

Selon le CoDir, les [Mérites sportifs régionaux](#) sont attribués en principe chaque année dans le courant du 1er semestre. Ils sont organisés conjointement par l'association Région de Nyon, le Service des sports, manifestations et maintenance de la Ville de Nyon, et le Service des sports et des loisirs de la Ville de Gland.

Les prix sont remis lors d'une cérémonie publique, sur inscription, conviant les autorités politiques concernées, la presse et les acteurs des milieux sportifs de la région. Cette cérémonie a lieu chaque année en alternance à Nyon ou à Gland, bien que les organisateurs restent ouverts à ce que d'autres communes du district jouent le rôle d'hôte.

La première cérémonie des [Mérites sportifs régionaux 2019](#) a eu lieu le 28 mars 2019 à Nyon.

Le budget 2019 de CHF 21'000 pour les Mérites sportifs régionaux a été financé à parts égales par les trois partenaires, soit CHF 7'000 chacun.

5.9 Conseil de Jeunes du District de Nyon

Observation

Les relations formelles entre l'association Région de Nyon et le [Conseil de Jeunes du District de Nyon](#) se basent sur la décision prise par le Conseil intercommunal lors de l'adoption du [préavis 24-2017](#) dans sa séance du 21 septembre 2017. Ce préavis répond aux conclusions de la Commission ad hoc chargée d'étudier le [postulat Alexandre Démétriades](#) de novembre 2015.

Dans son rapport, la Commission chargée d'étudier ce préavis 24-2017 se dit « enthousiaste pour ce projet qui saura donner de la visibilité à notre jeunesse et soutenir l'élan existant » et constate que « le Conseil de Jeunes [du District de Nyon] pourra être consulté et apporter son regard sur des projets de l'association Région de Nyon ». En outre, il est jugé important par la Commission ad hoc qu'un rapport annuel sur les activités du Conseil de Jeunes [du District de Nyon] soit présenté au Conseil intercommunal de l'association [Région de Nyon].

En conclusion de son analyse de gestion de l'exercice 2018, la CoGes se réfère au vœu émis à l'époque par la Commission ad hoc chargée d'étudier le préavis 24-2017 et déplore que le CoDir n'y ait pas donné suite. Une recommandation en ce sens avait été émise en 2019 (cf. [vœu 9/2018](#)).

La Commission regrette qu'aucune occasion n'ait été saisie en 2019, ni par le CoDir ni par le Conseil intercommunal, de solliciter l'avis du Conseil de Jeunes du District de Nyon, ce qui était pourtant la vision de la Commission ad hoc qui avait étudié le préavis 24-2017.

Recommandation 14/2019

- Sur la base du vœu formulé en 2017 par la Commission ad hoc chargée d'étudier le [préavis 24-2017](#) ainsi qu'une recommandation émise par la CoGes suite à son analyse de la gestion de l'exercice 2018, la Commission recommande que le CoDir intègre dans son rapport annuel 2020 un chapitre plus exhaustif sur les activités du Conseil de Jeunes du District de Nyon de l'année 2020.

Recommandation 15/2019

- En lien avec le suivi du [préavis 24-2017](#), la CoGes recommande que le CoDir considère de solliciter l'avis du Conseil de Jeunes du District de Nyon au sujet des thèmes traités par le Conseil intercommunal qui pourraient directement ou indirectement concerner la jeunesse des communes-membres de l'association Région de Nyon.

5.10 Communication et Monitoring

Communication

La CoGes constate avec plaisir le progrès considérable, ces dernières années, de ce service transversal au sein du Secrétariat de l'association Région de Nyon. Ce progrès concerne notamment la communication interne : divers outils ont été mis à disposition des membres du Conseil intercommunal afin de faciliter le flux d'information entre les délégations du Conseil et les assemblées législatives de leurs communes.

En revanche, le CoDir, dans sa réponse à la CoGes, avoue lui-même qu'un équilibre entre des initiatives de communication et marketing visant des publics internes (Conseil intercommunal, communes membres, partenaires) et externes (habitant-e-s du district de Nyon et au-delà) reste un important défi, avec un retard en termes de notoriété auprès du grand public des communes du district de Nyon.

Monitoring

La Commission regrette que les informations publiées dans le Rapport annuel 2019 se limitent à deux paragraphes seulement. Elle espère que des futurs rapports traiteront ce thème plus exhaustivement, notamment en communiquant les indicateurs clés de performance mis en place pour évaluer l'ensemble des activités et projets de l'association Région de Nyon.

Information géographique

L'association Région de Nyon est membre de l'[Association pour le système d'information du Territoire](#) (ASIT-VD), collabore avec le [Système d'information du territoire à Genève](#) (SITG) et en profite pour avancer divers projets pertinents.

Au sujet du projet géoportail, le CoDir explique que « l'association Région de Nyon œuvre en tant qu'intermédiaire d'information auprès de ses communes-membres pour leur proposer une utilisation intercommunale du géoportail de la Ville de Nyon, qui pourra désormais couvrir d'autres communes si elles le souhaitent. » D'éventuelles conventions sont par la suite directement signées entre les communes intéressées et la Ville de Nyon, qui mène le projet.

Dans le cadre de ses activités liées au projet des géodonnées, la CoGes cherchait à mieux connaître l'étendue du travail de l'association Région de Nyon. Dans sa réponse, le CoDir commente qu'il s'agit « des mises à jour de la base de données relative aux mesures du [projet d'agglomération 4^{ème} génération \(PA4\)](#). » ajoutant que « ce travail s'effectue dans le cadre des activités menées au sein de l'Agglomération Grand Genève, dans les compétences financées par les cotisations annuelles à l'agglomération. »

Recommandation 16/2019

- La CoGes recommande que le CoDir traite le thème du monitoring plus exhaustivement dans son rapport annuel de l'exercice 2020, notamment en incluant un aperçu des indicateurs clés de performance mis en place pour évaluer l'ensemble des activités et projets de l'association Région de Nyon lancés depuis le début de la législature. Une analyse plus détaillée pourrait faire partie du Bilan de législature 2016-2021 du CoDir, sur la base de son [Programme de législature 2016-2021](#).

5.11 Finances et Dispositif d'investissements solidaire de la région nyonnaise

Observation

La CoGes constate avec regret que le Rapport annuel 2019 ne contient aucune référence sur l'état financier de l'association Région de Nyon ; ni de façon globale, ni en lien avec le chapitre DISREN (Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise). Ce rapport s'adresse pourtant à un public plus large que les membres du Conseil intercommunal, celui-ci n'a donc pas forcément la possibilité de consulter les comptes ou le rapport du vérificateur externe.

Recommandation 17/2019

- Par souci d'une meilleure transparence et en complément à l'information déjà communiquée, la CoGes recommande que les futurs rapports annuels du CoDir contiennent un aperçu de l'état financier de l'association Région de Nyon.

6. La Commission de gestion en 2019

En vertu de l'art 16 al 2 du [Règlement du Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon](#) la CoGes s'est réunie en marge de la séance du Conseil intercommunal du 11 décembre 2019 pour planifier son travail en vue de la rédaction de son rapport sur la gestion de l'exercice 2019 de l'Association Région de Nyon.

Les événements du printemps et été 2020 en lien avec la pandémie COVID-19 ont considérablement impacté le travail de la CoGes, du CoDir ainsi que celui du Secrétariat de l'association Région de Nyon. Les importants changements au sein de l'équipe de direction du Secrétariat aux printemps 2019 et 2020 ont également influencé le travail de la CoGes, du CoDir et du Secrétariat.

Ainsi, le CoDir a informé la CoGes par courriel le 6 juin 2020 qu'il avait décidé de reporter la présentation et le débat de son Rapport annuel 2019 à la séance du Conseil intercommunal prévu en septembre 2020 ; ceci en conformité avec un [arrêté du Conseil d'État](#).

Au moment de la rédaction finale du présent rapport en août 2020, la CoGes du Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon se composait comme suit : Patrick Bréchon (président, Rolle), Hervé Mange (Founex), Damien Richard (Longirod), Rupert Schildböck (rapporteur, Gland), Pierre Stampfli (Chavannes-de-Bogis), Philippe Thévenot (Begnins), et Florence Ursenbacher (Luins).

- L'[annexe 6](#) donne un aperçu chronologique du travail de la CoGes la menant à la rédaction et présentation du présent rapport.
- L'[annexe 7](#) présente la composition de la CoGes depuis le début de la législature

7. Résumé des recommandations émises en conclusion de l'analyse

Sur la base de ses observations et analyses concernant la gestion de l'exercice de l'année du 1er janvier au 31 décembre 2019, la CoGes émet les recommandations suivantes :

Recommandations émises en 2020		Commentaires du CoDir
1/2019	La CoGes renouvelle sa recommandation déjà émise dans ses rapports sur les exercices 2017 ainsi que 2018 et recommande que le CoDir intègre des détails statistiques concernant les ressources humaines dans son Rapport annuel 2020, notamment des indications sur les sources de financement couvrant les coûts des postes du secrétariat de l'association Région de Nyon.	
2/2019	La CoGes recommande que le CoDir développe et mette en œuvre une politique de protection et d'utilisation des données personnelles, en conformité avec les normes de la législation confédérale et cantonale.	
3/2019	La CoGes recommande que le CoDir inclue dans son Rapport annuel 2020 un chapitre dédié aux résultats de deux volets de l'audit. Il serait souhaitable qu'y figure une première analyse de l'impact des mesures prises au sein de l'association Région de Nyon sur la base des recommandations dudit audit.	
4/2019	Pour une meilleure transparence, la CoGes recommande que les procès-verbaux des séances du Conseil intercommunal mentionnent dorénavant non seulement le nom des nouvelles personnes assermentées mais également le nom des personnes remplacées au sein du Conseil intercommunal, ceci en conformité avec l'art 4 al 2 et l'art 8 al 1 du Règlement du Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon .	

5/2019	Afin de pouvoir mieux gérer le processus de nomination des commissions ad hoc, la CoGes recommande que le Bureau du Conseil intercommunal - en étroite concertation avec le CoDir – veille à observer l'application de l'art 27 al 1 du Règlement du Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon .	
6/2019	Afin d'être en conformité avec le cadre statutaire actuel, la CoGes recommande que le Bureau du Conseil intercommunal - en étroite concertation avec le CoDir - fasse observer l'application des normes des Statuts de l'association Région de Nyon et le Règlement du Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon traitant la question du processus de vote (y compris la question de la double majorité) et du calcul du quorum.	
7/2019	Convaincue qu'un résumé des préavis approuvés pendant l'exercice d'une année présenterait une source d'information utile à une meilleure analyse du suivi, la CoGes recommande que le CoDir inclue dans ses futurs Rapports annuels un aperçu des préavis et propositions individuelles traités durant l'année, indiquant également l'état du suivi de chaque objet.	
8/2019	La CoGes recommande vivement que le Conseil de direction - en étroite concertation avec le Bureau du Conseil intercommunal - observe mieux l'art 93d de la Loi [vaudoise] sur les communes , relatif au budget, comptes et gestion. Cela permettra aux membres du Conseil intercommunal d'avoir un débat éclairé lors de la séance durant laquelle le rapport de la CoGes sera traité.	
9/2019	La CoGes recommande que le CoDir soit plus pointu dans sa gestion des subventionnements par le biais du Fonds régional affecté au programme de réorganisation des transports publics (Fonds TP) en exigeant des résultats opérationnels détaillés de ses partenaires. Une action concertée avec la Direction générale de la mobilité et des routes du Canton de Vaud (DGMR) serait à solliciter.	
10/2019	La CoGes réitère sa recommandation déjà émise l'année dernière et recommande au CoDir de faire le nécessaire afin que l'élaboration des différentes conventions entre l'association Région de Nyon et le Réseau Agro-Écologique soit finalisée au plus vite.	
11/2019	La CoGes propose au CoDir de faire une présentation lors d'une prochaine séance du Conseil intercommunal sur le thème : « La filière bois régionale ; de la genèse à l'état actuel », afin que les membres du Conseil intercommunal puissent se familiariser avec cet aspect de l'activité de l'association Région de Nyon.	
12/2019	La CoGes recommande que le Fonds régional d'équipement touristique (FRET) fasse l'objet d'un budget et de comptes généraux clairs et détaillés. L'objectif est de disposer d'une vision claire sur la source des fonds faisant l'objet des préavis, notamment la part provenant du budget opérationnel de l'association Région de Nyon et la part provenant du FRET.	
13/2019	Par souci d'une meilleure transparence, la CoGes recommande que le CoDir fasse figurer la composition de la Commission de tourisme et de toute autre commission consultative du CoDir dans son rapport annuel et sur le site web de l'association Région de Nyon .	
14/2019	Sur la base du vœu formulé en 2017 par la Commission ad hoc chargée d'étudier le préavis 24-2017 ainsi qu'une recommandation émise par la CoGes suite à son analyse de la gestion de l'exercice 2018, la Commission recommande que le CoDir intègre dans son rapport annuel 2020 un chapitre plus exhaustif sur les activités du Conseil de Jeunes du District de Nyon de l'année 2020.	
15/2019	En lien avec le suivi du préavis 24-2017 , la CoGes recommande que le CoDir considère de solliciter l'avis du Conseil de Jeunes du District de Nyon au sujet des thèmes traités par le Conseil intercommunal qui pourraient directement ou indirectement concerner la jeunesse des communes-membres de l'association Région de Nyon.	

16/2019	La CoGes recommande que le CoDir traite le thème du monitoring plus exhaustivement dans son rapport annuel de l'exercice 2020, notamment en incluant un aperçu des indicateurs clés de performance mis en place pour évaluer l'ensemble des activités et projets de l'association Région de Nyon lancés depuis le début de la législature. Une analyse plus détaillée pourrait faire partie du Bilan de législature 2016-2021 du CoDir, sur la base de son Programme de législature 2016-2021 .	
17/2019	Par souci d'une meilleure transparence et en complément à l'information déjà communiquée, la CoGes recommande que les futurs rapports annuels du CoDir contiennent un aperçu de l'état financier de l'association Région de Nyon.	

8. Liste des annexes

En complément d'information de son rapport la CoGes présente les annexes suivantes :

- Annexe 1 [Suivi en 2019 des mesures proposées par le Comité de direction suite au Forum 2019](#)
- Annexe 2 [Projets SOFREN SA en 2019 et leurs liens avec les activités de l'association Région de Nyon](#)
- Annexe 3 [Recommandations de la Commission de gestion émises dans son rapport sur la gestion de l'exercice 2018 : suivi par le Comité de Direction](#)
- Annexe 4 [Communiqué de presse de PubliBike SA du 1er juillet 2019](#)
- Annexe 5 [État des mesures des projets d'agglomérations 1er, 2ème et 3ème génération](#)
- Annexe 6 [Calendrier du travail de la Commission de gestion entre décembre 2019 et septembre 2020](#)
- Annexe 7 [Composition de la Commission de gestion depuis le début de la législature actuelle](#)

9. Projet de décision

- **Sur la base** de son rapport sur la gestion de l'exercice 2019,
- **En connaissance** du Rapport annuel 2019 du Comité de direction (rapport de gestion sur l'exercice de l'association Région de Nyon du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 dans le sens de la loi et de l'art 27 des Statuts de l'association Région de Nyon),
- **Ayant considéré** les informations données par le Comité de direction concernant le suivi des recommandations émises par la Commission de gestion en 2018, et en réponse aux questions posées dans le cadre de son analyse de l'exercice 2019,
- **Et vous référant** aux recommandations qu'elle émet en conclusion de son analyse sur la gestion de l'exercice 2019 de l'association Région de Nyon,

La Commission de gestion chargée d'examiner la gestion de l'exercice 2019 de l'association Région de Nyon, à l'unanimité de ses membres,

- **Recommande** que le Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon décide d'approuver la gestion du Comité de direction de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 de l'association Région de Nyon, et de lui donner décharge.

Pour la Commission de gestion :

Patrick Bréchon (président)

Hervé Mange

Damien Richard

Rupert Schildböck (rapporteur)

Pierre Stampfli

Philippe Thévenot

Florence Ursenbacher

Annexe 1

Suivi en 2019 des mesures proposées par le Comité de direction suite au Forum 2019

Mesures proposées par le CoDir		Réalisations en 2019
1a	Formations simples et participatives pour les membres du Conseil intercommunal (en particulier les nouveaux membres) sur les enjeux essentiels de la Région.	
1b	Mentorat interne au Conseil intercommunal, entre pairs (« les anciens soutiennent les nouveaux arrivants »)	
1c	Séances d'information spécialement ciblées sur le DISREN	
1d	Matériel informatif complémentaire, simple et structuré, sur les points essentiels du fonctionnement de l'association Région de Nyon (CoDir, Conseil intercommunal, Secrétariat, relation avec les communes, le Canton et autres partenaires).	Création à partir de l'hiver 2019 d'un espace boîte à outils sur le site web de l'association et mise à disposition des documents explicatifs et de référence.
1e	Soutien au Bureau du Conseil intercommunal dans l'information aux communes.	Mise à disposition rapide d'un résumé de l'information donné par les membres du CoDir lors des séances du Conseil intercommunal que les délégations sont libres d'utiliser lors de leurs assemblées législatives et exécutives.
1f	Poursuite des réflexions entamées au Forum [sur la collaboration régionale], sous forme des discussions par sous-régions.	<p>Lors de la séance du Conseil intercommunal du 26 septembre 2019, le CoDir informe le Conseil sur les démarches qu'il a l'intention à entreprendre :</p> <p>« Dès l'automne [2019], le CoDir engagera une réflexion de fonds sur la structure de l'association Région de Nyon et son fonctionnement en approfondissement du Forum sur la collaboration régionale de février 2019. »</p> <p>« Le CoDir a décidé de se faire accompagner par une institution spécialisée en organisation des ressources humaines pour optimiser les fonctionnements de la Région, l'objectif étant d'équilibrer les tâches et les ressources de ses organes et de tirer le plein potentiel de son équipe. »</p> <p>« Le CoDir a approché le Bureau du Conseil intercommunal qui a proposé un processus participatif qui s'inscrit bien dans ce projet ».</p> <p>Pour plus de détails, voir le procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 26 septembre 2019.</p> <p>Ce travail de réflexion approfondie de la structure organisationnelle et du fonctionnement de l'association Région de Nyon a commencé en hiver 2019 et a été facilité par une équipe de l'entreprise Habilis Conseil (voir chapitre 3.7 du présent rapport).</p>
2a	Poursuite du dialogue avec le Conseil d'État sur le rôle de l'association Région de Nyon, ainsi qu'avec les associations communales faitières [c. à d. l'AdCV et l'UCV] et les autres régions, dans le but d'une pleine reconnaissance du rôle de l'association Région de Nyon par l'ensemble de ces partenaires.	La poursuite du dialogue s'est manifestée entre autres par une rencontre en automne 2019 du CoDir de l'association Région de Nyon avec la CoGes du Grand Conseil du Canton de Vaud.
2b	Poursuite des travaux visant à terme une intégration statutaire du DISREN.	

3a	Poursuite de la dynamique, par la mise en place du processus de dialogue interne à l'association Région de Nyon, favorisant l'émergence d'idées de projets fédérateurs et, au travers de ces débats, l'identification de forces de proposition et de portage de ces projets.	
3b	Développement d'une réflexion sur une prise en compte plus claire sur les bénéficiaires finaux des projets : communes et/ou population du district.	
3c	Développement d'une réflexion sur un mode de proposition de projets régionaux par l'association Région de Nyon, dans le cadre des statuts actuels.	
3d	Développement d'une réflexion sur la mise en place d'un processus permettant à terme de préciser les critères de « régionalité » des projets entrepris.	
4a	Constitution d'une Commission des investissements régionaux du Conseil intercommunal, dévolue au suivi des projets DISREN et au respect de ses principes et de leur application.	Nomination d'une nouvelle Commission permanente des investissements régionaux du Conseil intercommunal par le Conseil intercommunal lors de sa séance du 20 juin 2019, suite à la Motion Pierre Wahlen .
4b	La Commission des investissements régionaux du Conseil intercommunal aura notamment pour tâche de préciser les critères de « régionalité » des projets.	La nouvelle Commission des investissements régionaux du Conseil intercommunal s'est penchée sur la question de son mandat et de ses tâches principales en automne et a posé le cadre de son travail dans son rapport du 11 décembre 2019 au sujet de la Motion Pierre Wahlen.
4c	Instaurer des mesures réduisant les prestations des communes du district [de Nyon] qui ne sont pas membres de l'association Région de Nyon, mais qui bénéficient des investissements de cette dernière. Une recherche sur les dispositions existant ailleurs en Suisse (par ex. « forfaits indigènes » ou autres) pourrait inspirer cette démarche.	

État au 7 juillet 2020

Annexe 2

Projets SOFREN SA en 2019 et leurs liens avec les activités de l'association Région de Nyon

Projet SOFREN SA	Commentaire
Pôle-bois	Étude comparative réalisée par l'association Région de Nyon en 2019. => disponible au Secrétariat de l'association Région de Nyon La réalisation du projet est conditionnée par la mise en place d'une Stratégie régionale du système de gestion des zones d'activités (SGZA). => préavis Région de Nyon 59 2020
Parking d'échange P+R Gare de l'Asse NStCM et Zone d'activités intercommunale de Mondre	La réalisation du projet est conditionnée par la mise en place d'une Stratégie régionale du système de gestion des zones d'activités (SGZA). => préavis Région de Nyon 59 2020 Afin de réaliser la première étape du projet, la mise à jour du concept régional de stationnement conduit avec la Région de Nyon est attendue.
Zone d'activité intercommunale de Vernay	La réalisation du projet est conditionnée par la mise en place d'une Stratégie régionale du système de gestion des zones d'activités (SGZA). => préavis Région de Nyon 59 2020
Zone d'accueil des Dappes à Permanon (France)	Quelques retards dus à certaines difficultés que les partenaires français ont rencontré au second semestre 2019.
Acquisition et gestion de l'immeuble Grand Rue 24, à Nyon	Le projet a été réalisé conformément aux dispositions communiquées lors des assemblées générales de la SOFREN SA en juin 2018 et en août 2018. => préavis Région de Nyon 54 2020

État au 2 avril 2020

Source : informations publiées dans le rapport de gestion 2019 de la SOFREN SA

Annexe 3

Recommandations de la Commission de gestion émises dans son Rapport sur la gestion de l'exercice 2018 : suivi du Comité de direction

Recommandations émises en 2019 pour 2018	Commentaires de CoDir sur le suivi en 2019	Commentaires de la CoGes
<p>Vœu no. 1/2018</p> <p>Le CoDir précisera, lors de la séance du 20 juin 2019, de quel(s) fond(s) provient la part du salaire de deux collaborateurs de la mobilité et celui du marketing (colonne Part Fonds du tableau de la page 2 [du rapport annuel 2018]).</p>	<p>Voir le procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal de 20 juin 2019.</p>	<p>Traité</p>
<p>Vœu no. 2/2018</p> <p>Le CoDir intégrera dans son rapport de gestion des années suivantes le tableau comprenant le nombre de collaborateurs avec l'équivalent temps plein, la fonction de chaque collaborateur, ses tâches et le pourcentage de son salaire payé par les cotisations ordinaires, par un préavis, ou par des tiers, sans que la CoGes ne le demande.</p>	<p>Voir le préavis 51 2020 concernant le rapport sur les comptes 2019 qui sera présenté aux Commissions des finances et de gestion en août 2020.</p>	<p>Voir le chapitre 3.3 du présent rapport.</p>
<p>Vœu no. 3/2018</p> <p>Le CoDir dressera un tableau avec les valeurs au 31 décembre [2019] comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Le nombre d'entreprises des Communes membres en séparant les secteurs primaire, secondaire et tertiaire,▪ Le nombre de nouvelles entreprises installées dans le district,▪ Le nombre d'entreprises ayant quitté le district ou cessé leur activité,▪ Le nombre de postes par secteur.	<p>La gestion du registre des entreprises est conventionnée avec le Service de la promotion économique et de l'innovation (SPEI) du Canton. Environ 60% des communes de la Région utilisent le registre : la mise à jour des informations, sur un mode perçu comme volontaire, étant très inégale d'une commune à l'autre. Des discussions sont en cours avec le SPEI, la Coordination du développement économique vaudois (CODEV, faitière des organisations régionales) et l'Administration cantonale des impôts (ACI) afin de doter le Canton, les régions et les communes d'un registre efficace. Les outils actuels rendent la tâche fastidieuse pour un résultat peu convaincant.</p> <p>En conclusion, actuellement le registre ne permet pas de répondre aux questions de la Commission [de gestion], ce que nous regrettons vivement. Mais nous espérons que la situation pourra être améliorée dans les mois qui viennent.</p>	<p>Voir le chapitre 5.4 du présent rapport.</p>

<p>Vœu no. 4/2018</p> <p>Le prochain rapport du FRET comprendra un tableau avec les rentrées financières des communes et autres partenaires pour 2019, les versements faits en 2019, la valeur résiduelle du fond à fin 2019, les engagements en cours ainsi que les noms des membres de la Commission.</p>	<p>Voir le tableau fourni en annexe à la liste des réponses.</p>	<p>Voir le chapitre 5.6 du présent rapport.</p>
<p>Vœu no. 5/2018</p> <p>Le CoDir présentera les préavis au Conseil intercommunal avant que l'exécution de ces derniers ne soit entamée.</p>	<p>Le CoDir partage cette demande, qui vise au respect des compétences de chaque organe de l'association.</p>	<p>Voir le chapitre 4.2 du présent rapport.</p>
<p>Vœu no. 6/2018</p> <p>Au vu du montant total des subventions accordées à la discrétion de la Commission de la culture et du CoDir et au vu de son augmentation de 83.86% (voir 161.72% si l'on considère l'avance de juin 2018 pour l'Usine à Gaz), le CoDir proposera une enveloppe annuelle maximale, ou sur une période donnée, par le biais d'un préavis soumis au Conseil intercommunal, sur la même base que pour les quatre principaux bénéficiaires.</p>	<p>A l'instar des remarques qu'il a faites dans le rapport de la CoGes pour l'année 2018 [lors de sa présentation à la séance du Conseil intercommunal de juin 2019], le CoDir réfute l'analyse de la Commission et l'utilisation de chiffres, dont il ignore leur origine. D'autre part, l'exercice d'une politique d'attribution de subventions nécessite la souplesse accordée à l'exécutif par l'approbation du budget, qui établit la limite de l'engagement financier annuel. Seuls les engagements pluriannuels convenus sont soumis à l'approbation du Conseil intercommunal par voie de préavis.</p>	<p>Voir le chapitre 5.7 du présent rapport.</p>
<p>Vœu no. 7/2018</p> <p>Améliorer le soutien au sport dans la Région.</p>	<p>Ce point pourra être discuté lors de la présentation du budget 2021.</p>	<p>Voir le chapitre 5.8 du présent rapport.</p> <p>A noter encore que le sujet de cette recommandation était repris par le postulat Michel Girardet en mai 2019.</p>
<p>Vœu no. 8 /2018</p> <p>Effectuer un audit par législature dans le but de lever toutes les incertitudes liées aux comptes.</p>	<p>Des mesures en termes budgétaires et de gestion financière sont à l'ordre du jour en automne 2020. Des informations seront données en temps utile au Conseil intercommunal. La question de la pertinence d'un audit est reportée en 2021.</p>	
<p>Vœu no. 9/2018</p> <p>Le CoDir intégrera dans son rapport de gestion un rapport annuel sur les activités du Conseil des Jeunes [du District de Nyon].</p>	<p>Le rapport du Conseil des Jeunes ne nous était pas parvenu lors de la publication de notre propre rapport annuel 2019. Il est disponible auprès du Conseil des Jeunes du District de Nyon.</p>	<p>Voir le chapitre 5.9 du présent rapport.</p>

<p>Note : <i>Cette recommandation a été retirée par la CoGes durant la séance du Conseil intercommunal du 20 juin 2019 (voir procès-verbal de cette séance). Cependant, le CoDir a fait des remarques à ce sujet.</i></p> <p>Recommandation no. 1/2018</p> <p>Commander une étude sous la forme d'un audit mené par un consultant indépendant qui permettrait à l'association Région de Nyon de mieux appréhender le besoin de reconduire le programme Fonds TP. Cet audit devra permettre d'atteindre les résultats que notre commission n'a pu atteindre, soit déterminer quelles lignes sont économiquement viables sans l'apport du Fonds TP.</p>	<p>Le CoDir doit évaluer sous quelle forme il poursuivra les travaux liés à la mobilité. L'objectif visé par la Commission est d'ores et déjà connu et démontré : un transport public véritablement accessible à la population n'est jamais autoporteur financièrement. L'aide apportée par le Fonds TP était ponctuelle (en général deux ans) et destinée à l'amélioration des résultats par la modification du nombre de courses à l'horaire (ajout ou suppression). Après les deux ans de phase d'observation financés en partie par le Fonds TP, le déficit qui perdurerait, devenu quasiment structurel, est repris entièrement par les communes concernées. Sinon, à défaut de cette participation et conformément au souhait des communes, des paires de courses sont supprimées. Le Fonds TP n'est plus contributeur. Les courses supprimées améliorent les statistiques et souvent la marge de tolérance de l'OFT est retrouvée, ce qui permet à nouveau un financement total par le biais du TRV. Dès lors, un audit semble aujourd'hui superflu.</p> <p>A noter encore que [la sous-commission mobilité de] la CoGes a été invitée le 4 juin 2020 à assister à une vidéoconférence lors de laquelle deux responsables techniques de la DGMR ont décrit aux membres de la Commission le cadre légal et la gestion des lignes de transport.</p>	<p>Voir le chapitre 5.2 du présent rapport.</p>
<p>Recommandation no. 2/2018</p> <p>Finaliser au plus vite les conventions entre l'association Région de Nyon et le Réseau Écologique.</p>	<p>Les conventions sont en phase d'élaboration. Les changements de gouvernance tant à la tête de la Région, des collaboratrices en charge des dossiers qu'au niveau de la responsabilité politique du dicastère ont retardé leur finalisation. Cela reste un objectif prioritaire.</p>	<p>Voir le chapitre 5.4 du présent rapport.</p>

<p>Recommandation no. 3/2018</p> <p>Modifier la composition de la Commission de la culture afin d'éviter tout problème de conflit d'intérêt.</p>	<p>La composition de la Commission de la culture a évolué selon les recommandations du Conseil intercommunal. Les membres qui bénéficiaient de subventions par voie de convention (directrice du far°, directrice du Théâtre de Rolle, directeur de la Parenthèse) ont été remerciés.</p> <p>La Commission [de la culture] est désormais composée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sébastien Dubugnon (musique) - Zoé Cadotsch (scénographe) - Patrick Messmer (Evento, producteur théâtre) - Cintia Stucker (arts visuels) - Sandrine Faure et Monique Dubey, Cheffes de service de la culture respectivement de la Ville de Gland et de la Ville de Nyon. - La présidence incombe au responsable politique, Gérard Produit. 	<p>Voir chapitre 5.7 du présent rapport.</p> <p>Voir également la réponse du CoDir au postulat Christine Girod de 2018.</p>
<p>Recommandation no. 4/2018</p> <p>Modifier la composition de la Commission consultative des sports afin d'éviter tout problème de conflit d'intérêt.</p>	<p>Aucun membre de la Commission [consultative des sports] n'est [actuellement] en conflit avec des demandes de subventions possibles. Il ne semble donc pas justifié que sa composition soit modifiée.</p> <p>La Commission ne sera pas réunie en 2020.</p>	
<p>Observation 1/2018</p> <p>Les faits démontrent que Région de Nyon a prêté de l'argent à la SOFREN, qu'il ne s'agit pas d'un placement mais bien d'un prêt, ce qui aurait dû faire l'objet d'un préavis au Conseil intercommunal. D'ailleurs le préavis 59/2010 pour la création de la SOFREN, point 3 dit, « Le jour où la SOFREN devra concrètement acquérir du foncier, elle pourra s'adresser au Conseil Régional pour obtenir des fonds, un crédit ou un cautionnement. Quelle que soit la solution privilégiée, celle - ci passera obligatoirement par une décision du Conseil intercommunal ».</p> <p>De plus, le projet d'acquisition soumis à l'approbation de l'AG de la SOFERN du 30 août 2018, ne précise pas que Région de Nyon financera une partie de l'achat, même en payant des loyers en avance, il est mentionné que le Conseil d'administration [de la SOFREN SA] empruntera CHF 4'000'000. - aux conditions du marché, et que l'association Région de Nyon continuera à régler son loyer sur la base des conditions actuelles.</p>	<p>Le CoDir a reconnu qu'il aurait dû passer par le dépôt du préavis lors de la séance du Conseil intercommunal du 20 juin 2020.</p> <p>Afin de régulariser cette situation, il présentera au Conseil intercommunal du 24 septembre [2020] le préavis 54- 2020 « Octroi d'un prêt à la SOFREN pour l'achat du bâtiment de la Grand-Rue 24 à Nyon ».</p>	<p>Voir le chapitre 3.7 du présent rapport</p>

État au 7 juillet 2020



1^{er} juillet 2019

Communiqué de presse

Bike sharing

PubliBike vise à améliorer sa rentabilité et mise dorénavant sur les partenariats

Le Conseil d'administration de la Poste a décidé que le système de location de vélos PubliBike devrait désormais rechercher des partenariats ciblés. De cette manière, cette offre très prisée, mais jusqu'à présent déficitaire, devrait pouvoir s'appuyer sur des bases économiques saines. Actuellement, la plus grande entreprise de bike sharing de Suisse exploite huit réseaux comptabilisant 400 stations et plus de 4000 vélos et e-bikes.

Dans le cadre de la réorganisation de CarPostal, la Poste examine tous les grands projets et toutes les sociétés affiliées de CarPostal, dont PubliBike SA. Dans ce contexte, un groupe de travail a soumis au Conseil d'administration de la Poste les options stratégiques et les mesures possibles pour PubliBike.

Nécessité d'améliorer la rentabilité de PubliBike

Le Conseil d'administration a décidé que PubliBike devrait désormais rechercher des partenariats ciblés pour l'exploitation du système de location de vélos dans différentes villes de Suisse. En outre, les structures de l'entreprise PubliBike doivent être rendues plus professionnelles, et les conditions-cadres optimisées dans leur ensemble. L'objectif de ces mesures est, à long terme, d'améliorer la rentabilité de l'offre jusqu'ici déficitaire et, à moyen terme, d'atteindre un résultat équilibré. Les réseaux existants seront encore optimisés dans le cadre de la planification en cours.

À propos de PubliBike:

La société PubliBike SA, créée en 2014, est une société affiliée de CarPostal. La plus grande entreprise de bike sharing de Suisse exploite 400 stations comptabilisant plus de 4000 vélos sur les huit réseaux de Fribourg, Lausanne-Morges, Lugano-Malcantone, Sion, Sierre, Berne, Zurich et Nyon-La Côte. En 2019, plus de 970 000 trajets ont d'ores et déjà été enregistrés dans toute la Suisse, contre près de 800 000 en 2018. Au total, les clientes et clients de PubliBike ont loué près de deux millions de fois un vélo et parcouru avec plus de 5,7 millions de kilomètres.

Renseignements

Service de presse CarPostal/PubliBike, +41 58 338 57 00, infomedia@carpostal.ch, carpostal.ch/medias

Photo

Réseau PubliBike Nyon-La Côte. (image: PubliBike)

Source : site web du PubliBike SA, consulté en août 2020

Annexe 5

État des mesures des projets d'agglomérations 1er, 2ème et 3ème génération

PA1 (délai 2027)	Coût mesure	Contribution fédérale	Communes concernées	Commentaire
Amélioration de la capacité de la ligne RER Coppet-Genève : création de deux points de croisements	69.4	27.76	District	Réalisé
Route suisse 1ère étape Mises-Founex	10	3.49	Mies, Tannay, Coppet, Founex	Chantier en cours
Route Suisse 1ère étape Versoix (Genève)				Chantier en cours
TOTAUX en Mio CHF	79.4	31.25		
PA2 (délai 2027)	Coût mesure	Contribution fédérale	Communes concernées	Commentaire
Rabattement des bus vers les gares du district de Nyon	23.51	9.40	Gland, Rolle, Crassier, Prangins, Grens, Signy-Avenex	
Modes doux, gare de Coppet : passage inférieur	5.38	2.15	Coppet	
Route Suisse 2ème étape : Founex-Perroy	10.00	4.00	Coppet, Crans-près-Céligny, Nyon, Prangins, Gland, Dully, Bursinel, Rolle, Perroy	Projet qui se divise en étapes
Modes doux gare de Rolle : itinéraire cyclable de rabattement	4.70	1.88	Rolle, Mont-sur-Rolle, Perroy	Cinq sous-secteurs, 1 réalisé
Plateforme multimodale gare de Rolle (1ère étape)	4.48	1.79	Rolle	
Modes doux gare de Nyon : passage inférieur, itinéraire cyclable Nyon-Prangins, station vélo	14.11	5.64	Nyon, Crans-sur-Céligny, Prangins	
Modes doux gare de Gland : passage inférieur	9.86	3.94	Gland	Réalisé
Requalification réseau routier à Nyon en faveur des TP et de la MD	8.08	3.23	Nyon	
Modes doux à Nyon : chemin du Cossy, passerelle Etraz sud	3.76	1.50	Nyon	
TOTAUX en Mio CHF	83.88	33.53		

PA3 (délai 2025)	Coût mesure	Contribution fédérale	Communes concernées	Commentaire
				L'Accord sur les prestations avec la Confédération a été signé fin 2019, les mises en œuvre peuvent commencer
Plateforme multimodale gare de Nyon	7.40	2.96	Nyon	
Paquet modes doux PA3				
Accessibilité modes doux à 11 arrêts transports publics	3.53	9.54	Begnins, Genolier, Coppet, Crassier, Divonne, Duillier, Gimel, Grens, La Rippe, Le Vaud, Vich	Intégration de pistes cyclables, d'aide à la traversée piétonnes, d'abris-vélos, etc. pour ces 11 arrêts de bus
Itinéraires cyclables, route Blanche, entre jonction autoroutière de Nyon et le giratoire de la Gravette	0.95		Nyon, Signy-Avenex	Piste cyclable le long de ce tronçon routier, projet cantonal
Itinéraire modes doux gare NStCM de l'Asse, route Blanche, site de Fléchères-nord	2.38		Nyon, Signy-Avenex	Piste cyclable reliant la gare de l'Asse et le site de Fléchères-nord avec un passage sous la route Blanche prévue.
Modes doux gare de Gland : passage inférieur ouest	2.86		Gland	Passage inférieur pour les cycles et les piétons à l'ouest de la gare de Gland
Itinéraire cyclable Prangins-Gland	3.82		Prangins, Gland	Itinéraire cyclable le long des voies ferrées, en continuation de celui de la gare de Nyon à Prangins
Itinéraire cyclable Eysins (RDU)	2.86		Eysins	Itinéraire cyclable et piétons le long de route existante dans la commune d'Eysins, jusqu'à Terre Bonne
Modes doux à Nyon : franchissement du Cossy	3.82		Nyon	Une passerelle pour franchir le Cossy pour les cycles et les piétons
Itinéraire cyclable Nyon (RDU)	3.62		Nyon	Itinéraire cyclable et piétons le long de la route existante dans la commune de Nyon et ensuite jusqu'à la route de Saint-Cergue pour desservir les quartiers nord.
TOTAUX en Mio CHF	23.84		9.54	
TOTAUX en Mio CHF	194.52	77.28		

État au 10 juillet 2020
Source : information obtenue du CoDir

Annexe 6

Calendrier du travail de la Commission de gestion entre décembre 2019 et septembre 2020

Date et lieu	Activité
17.12.2019, à Nyon	Réunion de travail avec le président du CoDir (Gérald Creteigny), le membre du CoDir en charge du dicastère de culture, tourisme et sport (Gérard Produit), ainsi qu'avec le Secrétaire Général (Olivier Haener) passant en revue le suivi des recommandations énoncées par la CoGes dans son rapport sur l'analyse de la gestion 2018.
6.1.2020, à Nyon	Réunion de travail avec le président du CoDir et le Secrétaire général. Suivi de la réunion du 17 décembre 2019.
12 février 2020, à Begnins	Réunion informelle pour organiser le travail de la Commission du printemps 2020.
11 mars 2020, à Nyon	Réunion d'échange conjointe des Commissions de finances et de gestion en présence des représentants des deux Commissions (finances et gestion) du Grand Conseil du Canton de Vaud, avec la participation de la Présidente et du Secrétaire du Bureau du Conseil intercommunal.
20 mars 2020, par courriel	Réception du projet de rapport de gestion 2019 du CoDir
26 mars 2020	<i>Réunion de travail avec le président du CoDir : reportée au 1^{er} avril 2020</i>
En avril 2020	Travail individuel d'analyse et formulation de projets de question à soumettre au CoDir qui font suite à la lecture du projet de rapport de gestion 2019 du CoDir.
1 avril 2020, par visioconférence	Réunion de travail avec le président du CoDir : présentation du projet de rapport de gestion 2019 du CoDir
8 avril 2020, par visioconférence	Réunion de travail : point de situation du projet de rapport de gestion 2019 du CoDir, préparation de la formulation des questions / clarifications à soumettre au CoDir ; adaptation du calendrier de travail de la Commission en lien avec les mesures liées à la pandémie de COVID-19 : le rapport de gestion et les comptes pour l'année 2019 seront présentés et approuvés trois mois plus tard, à savoir lors de la réunion du Conseil intercommunal en septembre 2020 (au lieu de juin 2020).
20 et 29 avril 2020	<i>Réunions de travail reportées à la fin d'août 2020</i>
22 avril 2020, par courriel	Envoi du catalogue des questions et demande d'information au CoDir
4 mai 2020, par communiqué de presse de l'association (site web)	Annonce officielle de la démission du Secrétaire général Olivier Haener pour la fin juin 2020
20 mai 2020	<i>Délai de transmission du rapport de la CoGes sur la gestion 2019 : reportée à début de septembre 2020</i>
22 mai 2020, par communiqué de presse de l'association (site web)	Publication du Rapport annuel 2019 de l'association Région de Nyon
25 juin 2020	<i>Réunion de travail conjointe des Commissions de finances et de la gestion reportée au 20 août 2020</i>
4 juin 2020, par courriel	Réception d'une première série de réponses au catalogue de questions soumis par la Commission au CoDir, avec l'annonce que la deuxième partie ainsi que les annexes arriveront prochainement.
4 juin 2020, par visioconférence	Réunion d'information de la sous-commission « mobilité » avec le président du CoDir (Gérald Creteigny), le membre du CoDir en charge du dicastère de transport (Pierre Graber), ainsi que des représentants du Secrétariat (Émilie Bassetto) et l'administration cantonale (Gérald Persiali, Mathilde Beaud)
6 juin 2020, par courriel	Information : le président du CoDir a obtenu du Conseil d'État du Canton de Vaud un délai de trois mois pour la validation du résultat de comptes 2019 et du rapport de gestion. La date retenue est le 24 septembre 2020, au moment de la séance régulière du Conseil intercommunal.
6 juin 2020, par courriel	Annonce par le président du CoDir que les réponses aux questions de la CoGes et les diverses annexes manquantes seront communiquées la semaine suivante.
19 juin 2020, par courriel	Annonce du Secrétariat à la CoGes que « le président du CoDir désire retirer la première série de réponses, car il juge celles-ci incomplètes voir imparfaites ». Toutefois, le Secrétariat n'a pas pu indiquer le délai de la transmission des réponses révisées et/ou manquantes.
24 juin 2020, à Gland	Réunion régulière du Conseil intercommunal : Élection de Florence Ursenbacher , déléguée de la Municipalité de la Commune de Luins (sous-région Lac-Vignoble), à la CoGes, désormais à nouveau au complet.
26 juin 2020 par communiqué de presse de l'association (site web)	Annonce publique de l'engagement de Boris Mury, membre du CoDir de l'association, en tant que nouveau Secrétaire général.

7 juillet 2020, par courriel	Réception des réponses au catalogue de questions soumis par la Commission au CoDir (première série révisée & deuxième série, 23 fichiers annexes).
15 juillet 2020, à Nyon	Réunion de travail : première analyse des réponses reçues du CoDir aux questions adressées par la CoGes en avril 2020.
En juillet et août	Travail individuel de rédaction et rédaction par le rapporteur du premier projet de rapport sur la gestion de l'exercice 2019.
11 août 2020, par courriel	Réception d'un premier projet révisé du préavis 51-2020 (Comptes 2019)
20 août 2020, par courriel	Réception d'un projet révisé et complété du préavis 51-2020 (Comptes 2019)
20 août 2020, à Nyon	Réunion de travail conjointe des Commissions de finances et gestion, en présence du président (Gérald Creteigny) et du membre du CoDir en charge des finances (Chantal Landeiro) et du Secrétariat (David Saugy) au sujet du préavis 51-2020 (Comptes 2019).
25 août 2020	Réception (par courriel) de la version définitive du préavis 51-2020 (Comptes 2019) et réunion de travail de la CoGes à Nyon afin de compléter et revoir le rapport sur la gestion de l'exercice 2019.
Entre 26 août et 10 septembre 2020	Travail individuel de rédaction, relecture et finalisation du rapport sur la gestion de l'exercice 2019.
28 août 2020, par courriel	Réception d'une réponse à la question no 1 du catalogue des questions de la CoGes
28 août 2020, par courriel	Demande de l'information complémentaire au sujet de la question no 1 , la réponse ayant été jugé incomplète.
8 septembre 2020, à Nyon	Réunion de travail de rédaction finale du rapport sur la gestion de l'exercice 2019.
24 septembre 2020, à Nyon	Présentation des conclusions du rapport de la CoGes sur la gestion de l'exercice 2019 lors de la séance du Conseil intercommunal.

État au 8 septembre 2020

Annexe 7

Composition de la Commission de gestion depuis le début de la législature actuelle

Rapport 2016	Rapport 2017	Rapport 2018	Rapport 2019
	Scott Adams Conseiller municipal, Givrins, Jura-Lac Élection 25 juin 2017	Scott Adams Conseiller municipal, Givrins, Jura-Lac	Scott Adams Conseiller municipal, Givrins, Jura-Lac Démission 11 décembre 2019
Patrick Bréchon Conseiller communal, Rolle, Lac- Vignoble Élection 29 juin 2016	Patrick Bréchon, Conseiller communal, Rolle, Lac- Vignoble	Patrick Bréchon, président, Conseiller communal, Rolle, Lac- Vignoble	Patrick Bréchon président, Conseiller communal, Rolle, Lac- Vignoble
		Yvan Bucciol, Conseiller communal, Prangins, Jura-Lac Élection 27 septembre 2018 Démission 12 décembre 2018	
Edgar Cretegny Conseiller communal, Le Vaud, Jura-Lac Élection 29 juin 2016	Edgar Cretegny Conseiller communal, Le Vaud, Jura-Lac Démission 15 juin 2017		
Hervé Mange Conseiller communal, Founex, Terre-Sainte Élection 29 juin 2016	Hervé Mange Conseiller communal, Founex, Terre-Sainte	Hervé Mange Conseiller communal, Founex, Terre-Sainte	Hervé Mange Conseiller communal, Founex, Terre-Sainte
Frédéric Mani, président et rapporteur, Conseiller municipal, Dully, Lac- Vignoble Élection 29 juin 2016	Frédéric Mani, président et rapporteur, Conseiller municipal, Dully, Lac- Vignoble Démission 21 septembre 2017		
	Antoine Nicolas Conseiller municipal, Begnins, Jura-Lac Élection 21 septembre.2017	Antoine Nicolas Conseiller municipal, Begnins, Jura-Lac Démission 21 février 2019	
Mario-Charles Pertusio Conseiller communal, Eysins, Asse & Boiron Élection 29 juin 2016	Mario-Charles Pertusio Conseiller communal, Eysins, Asse & Boiron	Mario-Charles Pertusio Conseiller communal, Eysins, Asse & Boiron Démission 21 février 2019	
		Damien Richard Conseiller communal, Longirod, Jura-Lac Élection 21 février 2019	Damien Richard Conseiller communal, Longirod, Jura-Lac
			Rupert Schildböck rapporteur, Conseiller communal, Gland, Lac- Vignoble Élection 11 décembre 2019

	Pierre Stampfli Conseiller communal, Chavannes-de-Bogis, Terre Sainte Élection 21.09.2017	Pierre Stampfli Conseiller communal, Chavannes-de-Bogis, Terre Sainte	Pierre Stampfli Conseiller communal, Chavannes-de-Bogis, Terre Sainte
Pascal Steimer Conseiller municipal, Chésérèx, Asse & Boiron Élection 29 juin 2016	Pascal Steimer Conseiller municipal, Chésérèx, Asse & Boiron	Pascal Steimer Conseiller municipal, Chésérèx, Asse & Boiron	Pascal Steimer Conseiller municipal, Chésérèx, Asse & Boiron Démission 11 décembre 2019
		Philippe Thévenot Conseiller communal, Begnins, Jura-Lac Élection 21 février 2019	Philippe Thévenot Conseiller communal, Begnins, Jura-Lac
			Florence Ursenbacher Conseillère municipale, Luins, Lac-Vignoble Élection 24 juin.2020

État au 30 juin 2020

